

M

Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	
Pouvoirs	6
Nombre de votants	36
Date de la convocation	07/10/2023
Certifié exécutoire le	16/10/2023
Date d'affichage	16/10/2023
Envoyé en préfecture le	18/10/2023

Le treize octobre de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, , COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : CHASTAGNAC Olivier, Ensergueix Jean François, GAGE Pascal, LONGUET Jean François

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), DEGERY Sylvie, GARAI Daniel (donne procuration à PETIT Christophe), LELIEVRE Carla, ROME Hélène (donne procuration à COUTURAS Alain), JARRIGE Didier (donne procuration à LEMEURE Marion), TAVERTE Gérard (donne procuration à SENEJOUX Geneviève),

Secrétaire : PETIT Christophe.

152-2-2023 (annule et remplace la 152-2023) Approbation du projet de parc photovoltaïque de Viam (19170) et inscription de l'emprise au sein d'une Zone d'Accélération des Energies Renouvelables.

Monsieur le Président du Conseil expose que la société Luxel filiale du groupe EDF Renouvelables a été retenue au terme d'une procédure de mise en concurrence en vue de développer un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Viam, lieu-dit « Plaine de Plazanet », dont le détail des parcelles cadastrales est annexé aux présentes.

Situation géographique et caractéristique du site :

Coordonnées géographiques (Lambert 2) : X : 566646 / Y : 2067786

La collectivité atteste par la présente de l'emplacement du projet au sein de la Zone d'Activité de Viam-Bugeat, ainsi que de l'activité antérieure de stockage de pneus broyés sur site et du non-respect des obligations de dépollution par l'ancien exploitant.

Un arrêté préfectoral confirme cette situation. Le site objet du projet entre donc dans la catégorie des sites pollués et friches industrielles et est impropre à l'activité agricole.

Considérant l'état actuel du site et ses activités passées,

Considérant que le Conseil Communautaire, par son vote atteste de sa volonté d'engager l'intercommunalité dans une démarche de promotion des énergies renouvelables sur cette zone,

Considérant que le projet s'intègre idéalement dans le développement économique local et que l'équipement des terrains et les équipements installés seront réversibles et d'intérêt collectif.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à 36 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre:

- D'apporter son soutien à la société Luxel, pour faciliter l'implantation du parc photovoltaïque sur son territoire,
- D'apporter son soutien à la société Luxel dans le cadre des éventuelles modifications d'urbanisme à prévoir afin de faire inclure l'emprise du projet de parc photovoltaïque au sol en zone AUph (A Urbaniser Photovoltaïque), Nph (Naturelle Photovoltaïque) ou toute autre zone en autorisant la constructibilité
- D'inscrire l'emprise du projet au sein d'une Zone d'Accélération des Energies Renouvelables.

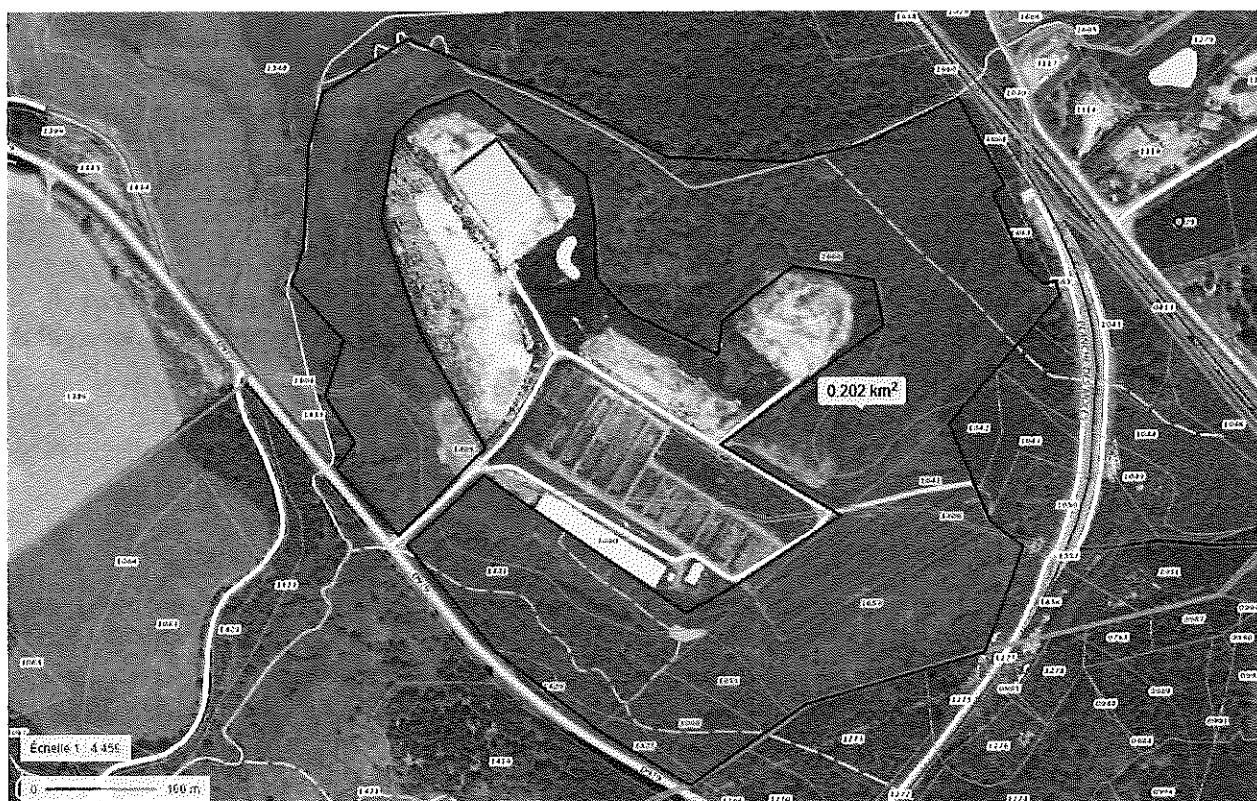
Treignac le 16/10/2023

Le Président Philippe JENTY



Annexe 1 :

Parcelle	Adresse	Commune	Surface	Autre
B 1040	Les Plaines de Piazanet	VIAM	30 680 m ²	Tout ou partie
B 1041	Piaille Poussi	VIAM	4 880 m ²	
B 1055	Piaille Poussi	VIAM	4 200 m ²	
B 1056	Piaille Poussi	VIAM	6 560 m ²	
B 1406	Piaille Poussi	VIAM	531 m ²	
B 1427	Piaille Poussi	VIAM	1 569 m ²	
B 1429	Les Plaines de Piazanet	VIAM	1 475 m ²	
B 1431	Les Plaines de Piazanet	VIAM	23 262 m ²	
B 1657	Piaille Poussi	VIAM	30 961 m ²	
B 1666	Les Plaines de Piazanet	VIAM	68 291 m ²	Pour partie
B 1689		VIAM	115 933 m ²	Pour partie



Fait à

